



Conseil européen

**Bruxelles, le 2 juillet 2019
(OR. en)**

EUCO 18/19

**CO EUR 17
CONCL 6**

NOTE

| | |
|---------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | délégations |
| Objet: | Réunion extraordinaire du Conseil européen (30 juin, 1 ^{er} et 2 juillet 2019) – Conclusions |

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

1. Le Conseil européen a élu Charles Michel président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2022. Il a demandé au secrétaire général du Conseil d'assister le président élu du Conseil européen pendant la période de transition.
2. Le Conseil européen s'est félicité de la décision des chefs d'État ou de gouvernement des parties contractantes au traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire dont la monnaie est l'euro de désigner Charles Michel président du sommet de la zone euro pour la période allant du 1^{er} décembre 2019 au 31 mai 2022.
3. Le Conseil européen a adopté la décision proposant au Parlement européen la candidature d'Ursula von der Leyen à la fonction de présidente de la Commission européenne.
4. Le Conseil européen considère que Josep Borrell Fontelles est le candidat approprié pour la fonction de haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité, sous réserve de l'accord de la présidente élue de la Commission.
5. Le Conseil européen considère que Christine Lagarde est la candidate appropriée pour la fonction de présidente de la Banque centrale européenne, sous réserve de la réception de la recommandation et des avis voulus conformément aux traités.
